

Quand l'inaction de l'entreprise constitue une opposition à contrôle fiscal



© 2023 Les Echos Publishing

L'inaction d'une entreprise, même sur une période relativement courte, peut caractériser une opposition au contrôle fiscal dont elle fait l'objet, justifiant une imposition d'office.

Tascom : quel est le sort des chapiteaux temporaires ?



© 2023 Les Echos Publishing

Les espaces temporaires doivent être pris en compte dans la surface de vente retenue pour le calcul de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

Déclaration des revenus 2022 : ouverture du service de télécorrection



© 2023 Les Echos Publishing

En cas d'erreur, les déclarations de revenus souscrites en ligne au printemps dernier peuvent être corrigées sur le site www.impots.gouv.fr à partir du 2 août et jusqu'au 7 décembre 2023.

Déclaration des biens immobiliers : jusqu'au 10 août à minuit !



© 2023 Les Echos Publishing

Les propriétaires de locaux d'habitation peuvent souscrire leur déclaration d'occupation jusqu'au 10 août 2023 inclus sans pénalités.

Votre avis d'impôt sur les revenus 2022 bientôt disponible



© 2023 Les Echos Publishing

Les avis d'impôt sur les revenus de 2022 seront mis en ligne sur le site www.impots.gouv.fr ou envoyés par voie postale au cours de l'été. Vous pourrez alors avoir un reste à payer ou être bénéficiaire d'un remboursement.

Bilan du contrôle fiscal 2022 : 10,6 Md€

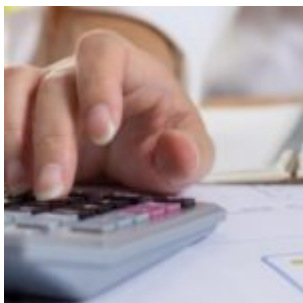
encaissés !



© 2023 Les Echos Publishing

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP) a publié son rapport d'activité pour 2022 et évalue à 10,6 Md€ le montant encaissé par l'État au titre du contrôle fiscal, contre 10,7 Md€ en 2021.

Intérêts moratoires : à partir de quand sont-ils calculés ?



© 2023 Les Echos Publishing

Les intérêts moratoires dus à un contribuable sur des sommes qui lui sont remboursées par l'administration au titre d'un dégrèvement d'impôt sont calculés à compter de la date de la liquidation de l'imposition concernée.

Le contrôle fiscal inopiné en entreprise



© 2023 Les Echos Publishing

L'administration fiscale peut diligenter un contrôle « surprise » dans les locaux de l'entreprise, sans l'avoir avertie au préalable.

Redressement fiscal d'une PME : quel délai pour répondre aux contestations ?



© 2023 Les Echos Publishing

L'administration fiscale doit répondre sous 60 jours à une PME qui conteste une proposition de redressement, sauf si le

chiffre d'affaires de cette dernière excède le seuil requis au titre de l'un des exercices vérifiés.

Feu vert pour l'amende fiscale en cas d'omission sur les factures



© 2023 Les Echos Publishing

Le Conseil constitutionnel a validé l'amende fiscale de 15 € applicable à chaque omission ou erreur constatée dans une facture.